







Lors des périodes des repas et des collations

-  Privilégier, lorsque possible une distance de deux mètres entre les enfants et la RSG.
-  Ajouter des tables, au besoin.
-  Espacer, dans la mesure du possible, l'utilisation de chaises hautes (éviter que les poupons puissent échanger leur nourriture).
-  Ne pas partager les ustensiles, la vaisselle, les verres, les plateaux-repas, etc.
-  Éviter l'utilisation de gourdes d'eau.
-  Éviter le brossage de dents des enfants.



Les recommandations suivantes sont en accord avec les mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail élaborées par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Elles visent à soutenir les services de garde dans l'aménagement de la résidence et l'organisation des activités courantes.

Les recommandations suivantes sont en accord avec les mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail élaborées par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Elles visent à soutenir les services de garde dans l'aménagement de la résidence et l'organisation des activités courantes.